Trente-cinquième Année. — N° 303 UN NUMERO 15 CENTIMES VENDREDI 7 NOVEMBRE 1890

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES PORTI RAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C°, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 6 NOVEMBRE 1809

L'IMPASSE

La discussion générale sur le budget, si elle ne nous rassure pas beaucoup sur l'état de nos finances, a du moins l'avantage de nous montrer l'ardeur rageuse des radicaux à profiter du moindre incident pour mettre le ministère en minorité.

Les mameluks de M. Clémenceau n'ont pas encore risqué la solennelle mise en demeure que se réserve sans doute M. Brisson, à propos de l'application des lois fiscales aux congrégations, ils ne se sont pas encore aventurés sur le terrain de la politique générale ; mais toute grande bataille demande à être preparée par des escarmouches, la stratégie veut que l'on tâte son adversaire avant de s'engager à fond contre lui.

C'est ce rôle de tirailleur qui était dévolu à M. Camille Pelletan : on sait avec quelle aigreur il a pris M. Rouvier à partie, on sait aussi que la querelle a failli mal tourner et que M. Leckroy en a reçu du boulangisme par la tête. Tout cela n'est pas simplement afin d'amuser la galerie; il y a de la poudre dans l'air et les journaux radicaux ne se gênent pas pour dénoncer la trêve imposée jadis par le péril électoral.

Depuis la chute du ministère Floquet, deux cabinets opportunistes se sont succédé au pouvoir, et pendant ce temps-là les radicaux attendent sous l'orme en se rongeant les poings, une de ces bonnes crises ministérielles si fréquentes autrefois qu'on aurait pu les croire produites par un système de bascule inséparable du régime parlementaire.

En réalité, les radicaux ont moins beau jeu que sous la précédente législature. L'opposition de droite est devenue de moins en moins systématique, et partant moins prompte à se prêter aux coalitions. L'Extrême Gauche, réduite à ses propres forces, n'est qu'une minorité impuissante elle le sent, et cette constatation n'est pas pour la rendre plus aimable. Le seul objectif qu'elle puisse se proposer, c'est de séparer de la majorité gouvernementale les députés, assez nombreux, qui se qualifient » radicaux de gouverment».

La teinte spéciale de ces « radicaux de *gouvernement* » c'est l'anticléricalisme à outrance, la haine du curé poussée au paroxysme.

Donc, c'est sur la question religieuse que les meneurs de l'Extrême-Gauche veulent amener le débat, afin de mettre le cabinet en demeure de perdre une partie de ses soldats, s'il ne préfère souscrire à leurs injonctions.

Nous attendons l'issue de cette bataille sans la moindre illusion. Au surplus n'admettons-nous pas que l'anticléricalisme ministériel ait désarmé. Il parait cependant que le cabinet n'est composé que de sectaires ramollis, et l'Extrême-Gauche montre qu'elle veut remplacer ces « foudres mouillées » par des tonnerres tout battant neufs.

C'est à n'y pas croire, mais il est parfaitement certain que l'annonce de la candidature Ferry exaspère les anticléricaux militants. L'auteur de l'article 7 voudrait-il célébrer sa rentrée sur la scène politique en faisant un pèlerinage à Canossa? Les radicaux nous la baillent belle, et nous attendon le libéralisme de M. Ferry à l'épreuve.

Toujours est-il que nous voilà parfaitement éclairés maintenant sur la nature du différend qui servira de prétexte à la collision prochaine; il n'est pas difficile de prévoir que la vertu du cabinet y sera mise à singulière épreuve. Le jeune Hercule ayant à choisir entre les deux routes qui s'ouvraient devant lui a dû être bien moins embarrassé que ne le sera M. de Freycinet aux prises avec l'austère Brisson.

Hurler avec les loups a de tout temps été chose facile ; mais crier « sus au cléricalisme » n'est pas actuellement sans danger, pour un président du Conseil perpétuellement à la merci d'une coalition que la Droite, exaspérée par une nouvelle déclaration de guerre, pourrait bien être tentée de nouer avec l'Extrême-Gauche.

D'un autre côté, parler un peu trop haut de pacification religieuse, c'est déchainer les colères de l'Extrême-Gauche et inoculer l'hydrophobie aux radicaux de tout poil de la majorité. Je sais bien que dans ce cas le cabinet aurait l'appoint des voix de droite; mais quel déshonneur, quelle tache indélébile! M. de Freycinet doit frissonner, rien qu'en y songeant.

Quoi qu'il en soit, l'impasse est ouverte et le syllogisme cornu menace irrévocablement le cabinet. Je crois bien qu'il aimerait mieux prendre un chemin de traverse, mais on ne lui laissera cette ressource.

Allons-nous assister à un coup de théâtre inattendu et voir M. de Freycinet regimber devant le joug radical ? Ce serait tellement nouveau, que je le tiens pour inadmissible. Il est un moyen de faire taire les dogues, c'est de leur jeter un os à ronger. L'os, pour cette fois, ce sera les biens des congrégations et les dogues de l'Extrême-Gauche deviendront muets comme des carpes... au moins pour quelque temps.

W.

COMMISSION DES DOUANES

Paris, 5 novembre. — La commission des douanes s'est réunie sous la présidence de M. Méline.

A une question de M. Flourens, M. le président répond que le tarif minimum ne donnera de faveur à un pays jouissant de la clause de la nation la plus favorisée, que dans le cas où ce tarif serait appliqué à une nation quelconque.

Il en serait de même pour les tarifs intermédiaires comportant des concessions comprises entre les deux tarifs.

M. Félix Faure fait la critique des tarifs intermédiaires.

Il est d'avis que la pratique de ces tarifs sera impossible et compliquera les échanges.

M. Sarrien est d'avis que la commission doit seulement se prononcer sur le principe du double tarif.

Bien que M. Sarrien soit partisan convaincu des traités de commerce, il se rallie au principe du double tarif, à la condition que ce système offre une certaine fixité dans son application.

Il voudrait que la commission délibérât sur les propositions du gouvernement sans se substituer à son action.

M. des Rotours croit que la confection des tarifs dépend uniquement de la manière dont le gouvernement entend les appliquer.

L'élévation des tarifs dépendra surtout des concessions que nous désirerons obtenir des nations étrangères.

Il estime qu'il ne faut pas conclure de traités, et n'engager notre politique économique que sur des *concessions très sérieuses en échange de notre tarif minimum.*

Il pense, comme M. Vigier, qu'il faudrait frapper les matières premières agricoles, mais à la condition d'établir un système de drawback.

Il votera les deux tarifs, mais avec le désir que le tarif minimum soit concédé *sine die*.

M. Flourens dit qu'il semble résulter des explications du gouvernement qu'il est partisan de conventions commerciales avec tarifs annexes consolidés pour un temps déterminé.

M. Flourens n'est pas partisan de cette consolidation, mais il desire que le gouvernement se prononce d'une façon nette.

M. Lavertujon dit qu'il est nécessaire que la commission indique le système qu'elle préfère.

Le pays est opposé aux traités de commerce, en conséquence le gouvernement doit avant tout conserver la liberté de ses tarifs et M. Lavertujon demande que la Commission vote sur ce point.

M. Bourgeois (Jura) est partisan des conventions commerciales, à la condition qu'on ne fasse des concessions qu'en obtenant des concessions sérieuses réciproques et qu'on n'accorde pas la cause de la nation la plus favorisée.

Il est donc nécessaire de s'occuper du tarif général.

M. Waddington répond aux partisans des traités de commerce; il fait remarquer que l'Europe presque entière ne vit pas sous le vieux régime des traités de commerce.

Les grandes nations comme l'Allemagne ne sont liées pour ainsi dire que par la clause de la nation la plus favorisée.

On objecte que ce système ne donne pas de stabilité commerciale; la pratique des choses démontre au contraire que des conventions conclues sur cette base ont été des plus durables.

M. Jamais, partisan du double tarif, comme le comporte le projet, regrette qu'on n'ait pas entendu de nouveau le gouvernement; il est très important de savoir si le gouvernement entend que les tarifs soient immuables et si en cas de convention le tarif minimum sera ou non incorporé.

Ce sont là des questions qui doivent être résolues pour savoir dans quelle mesure on fixera les deux tarifs.

Il est nécessaire que la commission prenne une attitude très nette.

M. Viger répond que la commission doit avant tout se préoccuper d'avancer ses travaux.

Le gouvernement nous présente un double tarif ; nous devons tout d'abord voter sur ce point, c'est-à-dire que la commission a à se prononcer en premier lieu sur le tarif unique ou le double tarif.

MM. Vigier, Lavertujon et Rozet, déposent une proposition de vote sur le double tarif.

La commission, par 13 voix contre 4, admet le principe du double tarif.

La commission est ensuite appelée à se prononcer sur la question des conventions commerciales.

M. Léon Say, partisan d'un traité général modéré ne serait partisan de conventions que si en votait des tarifs trop élevés.

M. le président met aux voix la proposition suivante : « La commission est d'avis que le gouvernement peut conclure des conventions commerciales, mais sans incorporation de tarifs dans les conventions. »

Cette proposition est adoptée par 18 voix contre 5.

M. Fougerol demande que la commission vote sur le principe de convention d'une durée de deux ans avec tarif annexes.

Cette proposition est repoussée par 16 voix contre 5.

Les sous-commissions se réuniront à partir de demain pour examiner le double tarif proposé par le gouvernement.

LES ÉLECTIONS AMÉRICAINES

New-York, 5 novembre. — Quatre démocrates remplacent quatre républicains, comme membres du Congrès dans l'Etat de New-York.

Les démocrates gagnent aussi beaucoup de sièges dans l'Etat de New-York.

Dans le Rhode-Island, représenté auparavant par des républicains, un démocrate l'a emporté.

Il est probable que toute la liste républicaine passera dans l'Ohio ; mais les démocrates sont victorieux en Pensylvanie et dans l'Etat de New-York.

A trois heures du matin, de nouvelles victoires des démocrates étaient signalées de tous côtés

Une dépêche datée de Columbus (Ohio), sept heures du soir, dit que les démocrates admettent que Mac-Kinley ait obtenu une petite majorité, tandis que suivant une autre dépêche datée de Massillon (même Etat) deux heures du matin, la défaite Mac-Kinley parait certaine.

Tous les candidats démocrates en Virginie et dans le Maryland ont été élus pour le congrès de Washington.

On ne sait pas encore exactement quelle sera la majorité démocrate de la nouvelle Chambre des représentants ; il est probable qu'elle variera entre trente-cinq et soixante membres.

Les démocrates ont obtenu également la majorité dans l'assemblée législative de l'Etat de New-York.

LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

(SUITE)

Voici la fin du passage de l'exposé des motifs qui a trait aux régimes douaniers de l'étranger :

« La Norvège ne paraît pas avoir suivi la Suède dans ce mouvement. Son tarif, établi en 1869 et modifié plusieurs fois jusqu'en 1881 dans le sens d'un abaissement plutôt que d'une élévation de taxes, n'a subi depuis l'inscription des droits inscrits dans les tarifs conventionnels annexés aux traités conclus avec la France et l'Espagne, que quelques majorations de peu d'importance sur les fruits, les épices, les sucres et le thé.

Ces augmentations, effectuées en 1889, ne troublent pas sensiblement l'économie du tarif norvégien et il semble que la Norvège conserve ses préférences pour un régime douanier libéral. Les intérêts économiques cesseraient ainsi de se trouver d'accord avec ceux de la Suède. Déjà le pacte douanier qui unit les deux pays vient, à l'instigation du Parlement suédois, d'être remanié dans un sens restrictif, de manière à rendre plus difficile l'importation des marchandises de Norvège en Suède, et il est actuellement difficile de prévoir qu'elle pourrait être l'attitude du gouvernement du Royaume-Uni pour la négociation de nouveaux traités, si l'évolution commencée en Suède poursuit sa marche, à la suite du renouvellement prochain de la seconde Chambre du Riksdag.

» De même, l'orientation de la politique douanière du Danemark ne paraît pas encore définitivement déterminée.

» Le tarif des douanes en vigueur dans ce pays date du 4 juillet 1863. Depuis 1882, le gouvernement danois a tenté à plusieurs reprises, de le modifier par des propositions tendant, d'une part, à dégrever les matières premières ainsi que les produits les plus indispensables à la consommation, et, d'autre part, à augmenter les droits sur les marchandises de luxe et sur les objets qui ne sont pas de première nécessité.

» Mais les divers projets de loi déposés à cet effet sont venus échouer devant le Parlement qui s'est toujours refusé à voter les augmentations d'impôt sur la bière et sur l'eau-de-vie, destinées à former la contre-partie de la réforme douanière. Quoi qu'il en soit, dans le courant du mois de novembre 1889, les Chambres danoises étaient saisies d'un nouveau projet tendant à établir, dans l'intérêt des classes ouvrières, une protection modérée en faveur des principales branches de l'industrie danoise.

» De tous les pays qui ont procédé à des remaniements de leurs tarifs douaniers, la Suisse est celui qui jusqu'à présent est resté le plus modéré dans les majorations de droits effectuées au cours des dernières années. Le tarif fédéral des péages du 14 août 1872, dont les taxes très peu élevées avaient un caractère purement fiscal, a subi des relèvements successifs, d'abord en 1882, puis en 1884 et surtout en 1887. Toutefois, la modicité même des nouvelles taxes, comparée à celles des tarifs des autres pays, laissait au tarif des péages du 17 décembre 1887, actuellement en vigueur, un caractère essentiellement fiscal. Si les relèvements établis constituaient, dans une certaine mesure, une concession au système de la protection, il n'était pas possible d'y voir encore une évolution complète et nettement définie de la politique économique de la Confédération.

» En effet, dans les derniers traités conclus par la Suisse, le 11 novembre 1888 avec l'Allemagne, le 23 novembre 1888 avec l'Autriche-Hongrie, le 23 janvier 1889 avec l'Italie, le gouvernement fédéral, malgré la crise que traverse l'agriculture, ne s'est pas refusé à engager les produits agricoles (céréales et bestiaux) en vue d'obtenir pour ses produits industriels des avantages plus considérables.

» Il ne faut par perdre de vue, toutefois, qu'un nouveau tarif contenant un certain nombre de relèvements de taxes est actuellement en discussion devant le Parlement helvétique.

» En Espagne, le régime douanier n'a subi, en fait, aucune modification depuis les réductions concédées par les traités de commerce et spécialement par le traité conclu avec la France. Deux éditions du tarif du 17 juillet 1877, publiées, l'une en 1882 à la suite des traités, en vue de la promulgation du tarif conventionnel, l'autre en 1886, pour coordonner les dispositions administratives concernant l'application des droits, n'ont rien changé à leur quotité. Mais, si le régime douanier n'a pas été modifié dans sa base depuis 1882, il convient d'ajouter que les principes sur lesquels il repose sont depuis quelque temps mis *en discussion*, et qu'il s'est formé dans la péninsule un courant d'opinion très accentué contre le renouvellement des traités et en faveur de l'augmentation des droits,

» Seuls, les Pays-Bas semblent avoir résisté complètement jusqu'à présent au mouvement dont nous venons de suivre la trace. Leur tarif, qui date de 1877, demeure, après celui de l'Angleterre, le plus modéré de tous les tarifs européens.

» Au contraire, la Russie est, en Europe, le pays le plus résolument engagé dans la voie du protectionnisme. Elle n'est arrêtée ni gênée par aucun tarif conventionnel; aussi, depuis 1882, a-t-elle inauguré un mouvement progressif ininterrompu de réformes douanières qui se traduit par le relèvement successif de la plus grande partie, si ce n'est la totalité des articles du tarif.

» Le tarif douanier des Etats-Unis est, depuis de longues années, un de ceux qui frappent le plus fortement les marchandises importées des pays étrangers.

» Après la guerre de Sécession, le tarif du 14 juillet 1862, dont les taxes étaient déjà fort élevées, fut modifié par des lois successives sur un certain nombre d'articles et dans le sens d'une majoration. Codifié en 1874 pour être annexé aux statuts revisés des Etats-Unis, il subit de nouveaux changements partiels en 1875 et en 1879, et fut enfin remanié d'une manière complète par l'acte du 3 mars 1883, qui vient d'être remplacé, depuis le 6 octobre, par un tarif douanier contenant des taxes plus élevées. Ainsi, les Etats-Unis n'ont pas cessé de s'avancer toujours davantage dans la voie du protectionnisme où ils sont depuis longtemps engagés. Le nouveau tarif, voté par le Parlement américain (*tariff bill* Mac-Kinley) ainsi que les *rigoureuses formalités imposées à* l'importation des marchandises, marquent d'une manière plus significative encore une nouvelle étape dans cette voie.

» Le Canada a suivi l'exemple donné par les Etats-Unis. Le tarif modéré de 1873, conçu dans le même esprit que celui de la Grande-Bretagne, quoique plus étendu que celui-ci, ne comportait qu'un certain nombre de droits fiscaux sur un petit nombre d'articles. Il fut remplacé en 1879 par un tarif beaucoup plus développé, qui marque le premier pas dans la voie des restrictions. Depuis lors, le tarif douanier du Canada a subi de nombreuses modifications en 1889, 1881, 1884, 1885, 1887, 1888, etc., lesquelles ont toutes été effectuées dans le même sens protecteur. Encore actuellement de nouveaux changements viennent d'être effectués.

» Au Mexique, le tarif de douanes actuellement en vigueur date de 1887. Les taxes en sont assez élevées. Mais elles ont bien plus pour but de procurer de revenus au Trésor que de protéger les producteurs indigènes. Il ne paraît pas, d'ailleurs, qu'il y ait aucun mouvement bien accentué vers le protectionnisme, car le tarif de 1887 est plus modéré que le tarif de 1884 auquel il a succédé.

» Quant aux divers Etats de l'Amérique du Sud, leur politique économique ne paraît accuser, jusqu'à présent, aucune tendance particulière. Leurs tarifs de douanes sont, à la vérité, assez élevés. La taxe moyenne varie, suivant le pays, entre 25 et 40 0/0 de la valeur. Mais, comme pour le Mexique, les taxes sont surtout établies en vue de créer des ressources au budget.

» Réduits à ces traits principaux, cet exposé montre suffisamment à quel point se sont transformées depuis dix ans les conditions extérieures au milieu desquelles s'était établi notre régime douanier et avaient été conclus les traités qui nous lient encore aujourd'hui. »

(*A suivre.*)

Le scandale de Toulon

Toulon, 5 novembre. — Dans l'interrogatoire qu'il a subi ce matin, M. Fouroux aurait été mis, assure-t-on, en présence d'une lettre très compromettante.

Toulon, 5 novembre. — La confrontation qui devait avoir lieu hier *soir est encore renvoyée à* demain; l'interrogatoire des femmes inculpées est maintenant achevé.

Comme nous l'avons télégraphié Fouroux a subi hier un long interrogatoire ; le prisonnier à l'air fatigué, il est pâle et abattu. Le juge, s'appuyant sur les lettres saisies et les diverses dépositions, lui a fait connaître toutes les charges qui pèsent *sur lui. Fouroux a opposé* tout d'abord d'énergiques dénégations à toutes les assertions du magistrat ; mais devant toutes les preuves mises sous ses yeux, il a fini par entrer dans la voie des aveux.

Fouroux a raconté comment il avait été amené à participer à l'exécution de l'avortement de Mme de Jonquières sur laquelle, du reste, il laisse peser la plus grande part de responsabilité.

Cet interrogatoire, qui s'est prolongé jusqu'à dix heures du soir, a été repris ce matin, et s'est poursuivi dans la journée. On affirme que le fœtus résultant de l'avortement a été retrouvé par la justice. Fouroux est toujours gardé au secret le plus absolu, malgré les demandes réitérées de ses parents, de ses amis et du maire par interim, M. Touzet. Ce dernier a fait aujourd'hui sa troisième démarche pour le voir; il était allé voir le procureur avec recommandation du préfet, à sa demande le procureur aopposé un refus formel.

NOUVELLES DU JOUR

Une conférence sur les droits protecteurs

Paris, 5 novembre. — Cette après-midi, à deux heures, a eu lieu, à l'hôtel Continental la conférence annoncée, et présidée par M. Aynard, président de la Chambre de commerce, député de Lyon.

Etaient présents : la députation de Roubaix et de Tourcoing, le président de la Chambre de Roubaix, M. Delonclé, député des Basses-Alpes, M. Léon Donnat, ancien conseiller municipal de Paris, etc.

M. Aynard a longuement développé la question des droits protecteurs en France qui causent, a-t-il dit, la surélévation des matières premières, et a pour conséquence que des milliers d'ouvriers restent sans travail. Cette situation faite aux ouvriers ne peut produire que le socialisme.

Le président de la Chambre de commerce de Roubaix a développé la même idée, en ce qui concerne la situation de Roubaix et de Tourcoing.

Avant de se séparer, la réunion a décidé la formation d'une société, ou plutôt d'un groupe, qui prendra le titre de société : *La franchise et la défense des matières premières et de l'exportation.*

La Commission du travail

Paris, 5 novembre. — La Commission parlementaire du travail a décidé que le patron ou le chef de l'entreprise ne devait pas être exonéré de *toute indemnité dans le cas de faute lourde de* l'ouvrier ou de l'employé.

Cette décision est conforme à celle qui avait déjà été votée par la dernière Chambre et qui fu rejetée par le Sénat.

L'emprunt tonkinois

Paris, 5 novembre. — Ce matin a eu lieu la conférence que nous avons annoncée entre MM. Rouvier, Etienne, Périer et Burdeau, pour jeter les bases d'un nouveau projet destiné à boucher les déficits du budget indo-chinois. Ce projet sera soumis au conseil des ministres de demain. M. Etienne est disposé à accepter les propositions de la commission du budget.

Le régent du Luxembourg

Luxembourg, 5 novembre. — Le duc de Nassau et le prince héritier ont été salués à la frontière par les membres du gouvernement. Du balcon du palais, le duc a assisté au défilé des troupes, tandis que la population poussait des vivats enthousiastes.

Les socialistes en Allemagne

Kiel, 5 novembre. — Aux élections municipales, deux socialistes ont été élus à une grande majorité.

C'est la première fois que les socialistes entrent au conseil.

L'élection de deux autres socialistes parait assurée.

Mort de l'archiduc Jean

Vienne, 5 novembre. — D'après des nouvelles reçues à la cour, l'archiduc Jean (Jean Orth) a péri au cap Horn. On a vu des débris de son navire « Margaretha », qui a dû sombrer corps et biens vers le 10 septembre.

Une caravane attaquée au Congo

Zanzibar, 5 novembre. — Une caravane allemande, escortée de parvingt soldats allemands commandés par le lieutenant Siegels, a été attaquée par les indigènes d'Ugogo (Congo.)

Six soldats ont été tués.

La situation financière en France

Paris, 6 novembre. — L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois d'octobre 1890.

Les résultats accusent une plus value de 8,681.300 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 10,164.800, francs sur la période correspondante de 1889.

TIRAGES DU 5 NOVEMBRE

Obligations foncières de 1879. — Les numéros 1,180,440 et 764,161 gagnent chacun 100,000 francs. Le numéro 1 643 654 gagne 25,000 fr.

Obligations foncières de 1885. — Le numéro 302.955 gagne 100,000 francs. Le numéro 674,772 gagne 25,000 francs.

Emprunt de Paris 1875. — Le numéro 223,314 gagne 100.000 francs. Le numéro 322.404 gagne 50,000 francs.

ENVOI

Je t'adresse en hommage, en suprême cadeau,
Ce miroir ciselé dont le cristal fidèle,
Chère, te prouvera combien le fin CONGO
T'a faite en peu de jours jeune, adorable et belle !
Le baron de B..., au savonnier Victor Vaissier.
24588d

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La Gare de Roubaix. — Un nouveau service est organisé, à partir d'aujourd'hui, pour le trafic des marchandises à la Gare de Roubaix.

Disons toutefois qu'aucun changement n'est survenu dans l'expédition et l'arrivée des colis: les bureaux et les quais de déchargement ne subissent aucune transformation.

La seule modification qui soit apportée, c'est que les trains de marchandises ne s'arrêteront plus à Roubaix et continueront jusqu'à la nouvelle gare annexe construite entre Roubaix et Tourcoing.

C'est à cette gare également qu'on devra prendre livraison des wagons de charbon. Il ne s'en suit pas que pour les marchandises courantes, il faille se rendre à la nouvelle gare; les wagons qui auront été dirigés de ce côté seront réexpédiés aux magasins intéressés où les destinataires pourront les recevoir.

Une messe pour les jeunes soldats. — A l'occasion du prochain appel sous les drapeaux des conscrits de la ville de Roubaix et des environs, une messe sera dite en l'église Saint-Martin, le lundi 10 novembre prochain, à dix heures du matin.

Tous les jeunes gens appelés à rejoindre leur régiment, ainsi que les membres de leurs familles et leurs amis, sont invités à assister à cette messe de départ, pendant laquelle M. le chanoine Berteaux, doyen de Saint-Martin, prononcera une allocution.

Fournitures du Bureau de Bienfaisance. — La Commission administrative du Bureau de Bienfaisance procédera, le 17 novembre prochain,

BOURSE DE PARIS

du Jeudi 6 novembre

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
94 62½	3 0/0	94 77½	94 80	94 80
105 02½	4 1/2 0/0 1883	105 20	105 20	105 20
94 07½	Italien 5 0/0	94 05	94 .	93 95
18 65	Turc 4 0/0	18 65	18 60	18 67½
496 50½	Egypte 6 0/0	496 25	497 18	497 50
76 1/16	Extérieure 4 0/0	76 3/32	76 .	76 1/8
91 1/8	Hongrois 4 0/0	91 3/16	91 1/8	91 15/16
59 3/8	Portugais 3 0/0	59 1/2	59 1/2	59 3/4
94 7/8	Consolidés anglais	94 5/16	.../...	94 13/16
98 3/16	Russe 1880	98 31/32	98 15/16	99 1/8
97 5/8	Russe 1889	97 3/4	97 3/4	98 1/16
.../...	Russe 1890	.../...	.../...	.../...
	Sociétés de crédit			
4850 ..	Banque de France	4850	4845 ..	4850 ..
580 00	Banque d'Escompte	587 50	582 50	581 25
867 50	Banque de Paris	873 75	871 25	872 50
1298 50	Crédit Foncier	1290 ..	1272 50	1295 75
440 .	Crédit Mobilier	440 ..	438 75	437 50
815 .	Crédit Lyonnais	820	815 .	813 75
631 25	Banque Ottomane	633 75	635 8125	634 375
	Chemins de fer			
1345 ..	Nord	1820 ..	1852 50	1865 ..
1508 75	Paris-Lyon-Méditer.	1510 ..	1508 75	1510 ..
.... ..	Orléans	.... ..	.... ..	.... ..
553 75	Autrichiens	555 75	553 75	555 ..
336 ..	Lombards	334 75	332 50	333 75
357 50	Nord Espagne	358 75	357 50	358 25
311 25	Saragosse	312 50	311 25	310 ..
	Valeurs diverses			
1461 25	Gaz Parisien	1468 75	1453 75	1452 50
55 ..	Métaux	58 75	57 50	58 75
37 50	Panama	38 75	38 75	38 25
2400 ..	Suez	2405 75	2400 ..	2402 50
	Mines			
607 50	Rio-Tinto	610 ..	609 ..	610 625
151 25	Tharsis	151 875	151 ..	152 50
... ..	de Beers	... ..	... ..	... ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 6 novembre 1890

cours précédent	VALEURS	Cours du jour
94 60 .../...	3 0/0	94 65 .../...
96 80 .../...	3 0/0 amortissable	96 75 .../...
104 75 .../...	4 1/2 0/0 1883	104 90 .../...

BOURSE DE LILLE

du jeudi 6 novembre

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	... ..	108 .
Lille 1865, remboursable à 100 fr.	... ..	120 .
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	... ..	514 75
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	... ..	510 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	415 ..
Lille 1887	... ..	396 ..
Armentières 1886	... ..	491 ..
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	45 50
Tourcoing 18.8	... ..	495
Amiens, remboursable à 150 fr.	... ..	113 50
Département du Nord	... ..	184 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie)	... ..	570
» » (act. nouv.)	... ..	1182 50
Caisse de Roubaix (Decroix, Verley et Cie)	... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce (act. anc.)	... ..	75 .
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	... ..	275 ..
Caisse Plate et Cie	... ..	560 .
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	... ..	605 .
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	... ..	410 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	... ..	1125 ..
Gaz Wasemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	580 .
Le Nord, assur., act. 1 000 fr., 250 payés	... ..	2260
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	... ..	495
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	... ..	220 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	... ..	500 .
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. us. Grassin) 500 fr.	... ..	150 ..
Tramways du Départem. du Nord (ex-c., 7)	... ..	35
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	... ..	512 .
Delgutte et Cie	... ..	525 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t.p.	... ..	2065 ..
Bische-Saint-Vaast	... ..	3600
Denain et Anzin	... ..	340 ..
Obligations Nord	... ..	330 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	... ..	280 ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	... ..	515 ..
Chemins de fer économiques du Nord	... ..	525 .

CHARBONNAGES

ACTIONS	*Cours complets*
Aniche (Nord) le 12e	13600 ..
Anzin 100e de denier	5650 .. 5670 ..
Béthune 1881	509 75
Béthune 1877	440 .
Bruay (Pas-de-Calais)	15100 .. 150.0 .
Bully-Grenay le 6e	3 00 .. 3735 .
Carvin	2100 .. 2125 .
Courrières	47680 .
Campagnac	400 25
Crespin	380 .. 382 50
Douchy	4325 ..
Dourges	225 .
Dourges (act. libérée) 500 fr.)	12950 .
Escarpelle (Nord)	4155 4225 .. 4180 .
Epinac	860 ..
Ferfay (Société anonyme)	920 .. 915 .
Lens	28985 .
Liévin	10750 .
Ostricourt	730 740 .. 735 .
Meurchin	2850 .. 2850 .
Marles 80 0/0 part d'ingénieur	38000 .
Drocourt	59.0 .
Sincey-le-Rouvray	2 50
Thivencelles, Fresnes-Midi	243 75
Vicoigne et Nœux	22800 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FILSPECIAL)

Mac-Kinley battu aux élections législatives des Etats-Unis

New-York, 6 novembre. — Le « clou » de la journée de mardi a été l'élection de l'Ohio représenté, entre autres membres, par le fameux William Mac-Kinley, le père du bill protectionniste, ou pour être plus exact : prohibitionniste.

L'Ohio est un Etat des plus importants où, tour à tour, le succès a appartenu aux républicains et aux démocrates. Par un habile remaniement des circonscriptions électorales de cet Etat, les républicains espéraient y assurer leur domination. Les événements ont tourné contre eux, M. Mac-Kinley lui-même, — ironie du sort! — est battu. Voilà une démonstration des plus significatives! Les républicains ont cependant fait des efforts inouïs pour assurer le succès de M. Mac-Kinley. Sur la demande même du président, M. Harrison, le secrétaire d'Etat, M. Blaine, s'est rendu dans l'Ohio pour soutenir la candidature de M. Mac-Kinley. Le président de la Chambre, M. Reed, a prononcé lui aussi, force discours en faveur du père du bill. Le candidat qui s'est présenté contre M. Mac-Kinley, est M. John G. Warwick, précédemment lieutenant-gouverneur de l'Ohio.

La Chambre future aura à procéder à l'élection d'un tiers du Sénat, mais, malgré les efforts des démocrates victorieux, aucun changement notable ne pourra être apporté à la composition de la Chambre haute, qui restera, sans doute, malgré tout, protectionniste à outrance, c'est-à-dire partisan du bill Mac-Kinley.

En même temps que les élections de représentants, ont eu lieu plusieurs élections de gouverneurs. Dix-neuf Etats ont eu à choisir des gouverneurs. Les démocrates semblent victorieux.

La lutte pour l'élection d'un maire a été chaude à New-York. Les républicains y sont peu nombreux mais les démocrates sont divisés en plusieurs factions. M. Grant, le candidat de la faction démocratique connue sous la dénonciation de «Tammany Bosss» a été élu contre son plus sérieux concurrent, M. Scott.

Pour le première fois, les électeurs anglo-américains, naturaliséS citoyens de Massachussetts, ont pris part à la mêlée électorale. Réunis dernièrement à Boston, ils ont rédigé un programme politique, laissant chaque membre de l'association libre de voter comme bon lui semble.

Les Anglo-Américains, depuis longtemps, sont connus pour appartenir au parti républicain. Mais le bill Mac-Kinley, qui a causé en Amérique une si profonde sensation, a bouleversé les idées les plus arrêtées.

Il est plus que probable que beaucoup d'Anglo-Américains se sont rangés sous la bannière de l'opposition.

New-York, 7 novembre. — Une dépêche officielle annonçant la défaite de M. Mac-Kinley, républicain, l'auteur du bill, cause une grande sensation.

Les démocrates ont gagné au moins cent sièges.

Quatre démocrates remplacent quatre républicains comme membres du congrès dans l'Etat de New-York,

Les démocrates gagnent aussi beaucoup de sièges dans l'Etat de New-Hampshire.

Dans le Rhode-Island, représenté auparavant par des républicains, un démocrate l'a emporté.

Les démocrates sont victorieux en Pensylvanie et dans l'Etat de New-York.

Ils sont également victorieux en Virginie et dans le Maryland.

Le scandale de Toulon

Toulon, 6 novembre. — Le conseil municipal a adopté un vœu tendant à faire lever le secret qui pèse sur le maire et les dames de Jonquières, Audibert et Laure.

La nouvelle, adoptée en ville, cause une grande surprise.

Sur la proposition de M. Touzet, président intérimaire, le conseil a également adopté :

Un vœu tendant à la mise en liberté provisoire de Fouroux, sous caution, dès que l'instruction sera terminée.

Une proposition tendant à ce que l'effet de ce vœu soit étendu aux autres prévenus, a été rejetée.

Au début de la séance, un membre a protesté contre toute proposition ou toute démarche qui ser